

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 10 (1902)

**Artikel:** Neuveville : notre artillerie en 1798  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555210>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NEUVEVILLE

## Notre artillerie en 1798

---

On vient de découvrir dans un tiroir d'un meuble à l'Hôtel-de-Ville, parmi une liasse de papiers remontant à l'entrée en fonctions des autorités françaises à Neuveville, deux documents intéressants, relatifs aux armes de guerre trouvées soit à l'arsenal, soit en la possession des particuliers. Le premier, intitulé « Inventaire des pièces d'artillerie déposées à l'arsenal, » dressé par A.-D. Naine, notaire, le 21 prairial, an VI (mai 1798), à la demande du citoyen Jacquemin, commandant de place, et en présence de Charles Beljean, agent municipal, et du citoyen Himely, commissaire du Directoire exécutif, contient l'état des pièces conservées dans un réduit près de la ci-devant église paroissiale. Ce sont :

Quatre pièces allongées de 4 livres, en fer, une pièce en fonte de 3 livres, deux pièces allongées de 3 livres, en fer, quatre pièces à la Rostaing, en fonte, une pièce de 2 livres, en fer, le tout avec leurs affûts sans avant-trains.

Au pied de l'inventaire ont lit : « Je soussigné déclare que l'état des pièces d'artillerie indiquées ci-dessus n'ont pas été conduites à Bienne, et qu'elles sont restées au lieu où elles ont été jusques à cette date, sous la responsabilité de la commune.

« Neuveville, le vingt-un prairial, an six. Beljean, agent. Jacquemin. »

Le second document, daté de Porrentruy, le 19 fructidor, an VII, est le récépissé du commandant Ch. Neigre, chef de l'arsenal de cette ville, département du Mont-Terrible, délivré au commissaire Himely de 60 fusils de tout calibre, 40 bayonnettes, 33 gibernes de toute espèce, 9 ceinturons ou baudriers, avec un état nominatif des particuliers, auxquels ces objets appartenaient. On ne les a plus revus à Neuveville ; mais ils n'étaient guère dangereux que pour leurs propriétaires.

